



- Un système national de protection de l'enfant renforcé avec de nouveaux instruments juridiques et de stratégies : Le code de l'enfant révisé adopté en Décembre 2019 et promulgué en Mars 2020 ; la mise en œuvre du plan stratégique de promotion de l'abandon des MGF révisé (2019-2023) ; L'élaboration et validation d'une stratégie nationale budgétisée de promotion de l'abandon du mariage d'enfant (2021 -2025).
- Mise à l'échelle des interventions ayant abouti à une augmentation significative du nombre de communautés ayant déclaré l'abandon des MGF et des ME, soit à l'heure actuelle un total de 3,200 communautés (2092 en dec.2017 et 1,108 entre 2018 et 2022).
- Un engagement fort des leaders religieux (musulmans et chrétiens) à accompagner les efforts d'abandon des MFG, des ME et la protection des enfants en général qui a abouti à l'élaboration et au début de mise en œuvre d'une stratégie nationale budgétisée des leaders religieux pour l'abandon des MGF (2019-2023) ;
- Un engagement public renforcé au plus haut niveau du Gouvernement en faveur de l'abandon des MGF, des ME, de la protection des enfants en général à travers la signature des engagements pour mettre fin aux violences faites aux enfants (15/12/2021) et lors des activités celebration annuelles de la journée internationale de tolérance zéro aux MGF (06 Février).

La mise en œuvre de ce projet contribuera à l'exécution du plan d'action visant la promotion de l'abandon des MGF en République de Guinée révisé en 2019. Il va renforcer la promotion et la protection des droits des enfants dans ces 3 zones de la Basse côte, notamment contre les MGF permettant de réduire, à terme, la forte prévalence de l'excision dans ces 3 régions du pays.

#### **8. But et Objectifs :**

Sur la base de leurs expériences fructueuses dans le domaine de la protection des enfants en Guinée, en particulier dans l'abandon des pratiques néfastes aux droits de l'enfant, il est proposé de recruter 3 ONGs nationales pour accompagner la mise en œuvre des activités du projet dans les régions ci auprès pour le changement des normes sociales pour l'abandon par les populations des pratiques défavorables aux droits des enfants, notamment les MGF et le mariage d'enfant. Il s'agit :

##### **Région de Boké :**

Couverture géographique: 5 préfectures, 25 communes rurales/urbaines, 125 districts/quartiers et 375 villages/secteurs.

Bénéficiaires directs : 45,000                      Bénéficiaires indirects : 810,000

##### **Région de Kindia :**

Couverture géographique: 3 préfectures, 15 communes rurales/urbaines, 75 districts/quartiers et 225 villages/secteurs.

Bénéficiaires directs : 27,000                      Bénéficiaires indirects : 486,000

##### **Ville de Conakry :**

Couverture géographique: 3 Communes, 15 quartiers/districts et 45 villages/secteurs/carrés.

Bénéficiaires directs : 10,800                      Bénéficiaires indirects : 97,200

#### **9. Tâches, Résultats Attendus et Délais :**

Chaque ONG, dans sa zone de couverture aura à travailler avec l'UNICEF et les partenaires/acteurs locaux afin de satisfaire aux outputs ci-dessous :

<b>Composante du projet</b>	<b>Activites/Tâches de l'ONG partenaire</b>	<b>Résultats attendus/ livrables</b>	<b>Délais/Time-frame</b>
<i>Sur le processus pour développer le partenariat</i>	Chaque ONG devra: ✓ Elaborer l'offre technique et financière à soumettre à l'UNICEF à travers la plateforme de partenariat des nations unies.	Le document de l'accord de partenariat et ses annexes signées sont disponibles.	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Satisfaire aux obligations liées à la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels, notamment l'évaluation des risques d'Exploitation et d'Abus Sexuels (PEAS)</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparer et soumettre les requêtes de financement conformément aux termes convenus dans le document de partenariat.</li> </ul>	Les requêtes de financement sont élaborées et disponibles à temps.	
<i>Sur le contenu du projet</i>	<p>Les principaux produits de ce projet, pour chacune des régions couvertes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs nationaux, régionaux et communaux sont capables d'assurer l'effectivité des cadres de coordinations et de faire du plaidoyer en utilisant les outils basés sur les évidences</li> <li>• Les acteurs nationaux, régionaux et communaux sont capables d'utiliser les technologies de l'information et de communication pour assurer la collecte des informations, le traitement, le suivi et le transfert de ces informations dans une base de données nationale</li> <li>• Les familles et les communautés sont capables d'identifier les normes sociales positives pouvant les aider à adresser et à amplifier les transformations visant à l'abandon des MGF dans 405 villages/secteurs (375 à Boké et 30 à Conakry).</li> </ul>	Les produits et les activités qui alimentent chaque produit sont connus et annexés au protocole de partenariat.	
<i>Sur le plan de mise en œuvre du projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prise de contact et information des parties prenantes (autorités locales, acteurs et partenaires locaux de mise en œuvre).</li> <li>✓ Recruter, former et ventiler le personnel de mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Les parties prenantes sont informées sur le projet.</p> <p>Le staff formé est disponible.</p>	Tout au long du partenariat.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparer et soumettre les requêtes de financement conformément aux termes convenus dans le document de partenariat.</li> <li>✓ Préparer et soumettre les rapports de progrès et le rapport final de mise en œuvre.</li> </ul>	Le niveau de progrès vers l'atteinte des résultats attendus est connu.	Tout au long du partenariat.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participer à la mise en œuvre des activités d'assurance qualité de l'UNICEF (microévaluation, visites programmatiques, Spotcheks, revues</li> </ul>	Les activités d'assurance qualité sont bien menées et les recommandations	Tout au long du partenariat.

	annuelles partenariat et audits) et appliquer les recommandations qui en découlent.	formulées correctement complétées.	
<b>10. Lignes de supervision :</b>			
La supervision générale, administrative et technique des ONGs seront assurée par la section Protection de l'UNICEF Guinée.			
<b>11. Qualifications :</b>			
L'ONG soumissionnaire doit :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ être légalement enregistré dans le pays comme étant une organisation à but non lucratif et avoir un agrément en cours de validité ;</li> <li>○ disposer d'un siège social identifiable et fonctionnel ;</li> <li>○ être enregistré sur la plateforme des partenaires des nations unies</li> <li>○ adhérer aux valeurs fondamentales des Nations Unies et à la déclaration universelle des droits de l'homme ;</li> <li>○ avoir une expérience de 5 ans au moins dans le domaine des violences basées sur le genre, en particulier les MGF et le mariage d'enfant ;</li> <li>○ avoir exécuté correctement ses engagements par le passé avec l'UNICEF et/ou agences du système des nations unies/ONGs et institutions internationales évoluant en Guinée (pas de résiliation de contrats antérieurs, de remboursements et /ou de reversement de fonds) decoulant des protocoles de partenariats antérieurs ;</li> <li>○ disposer d'une équipe (personnel essentiel) ayant une expérience avérée en matière des violences basées sur le genre, en particulier les MGF et le mariage d'enfant et avoir une bonne connaissance de la zone de couverture ainsi que des réalités culturelles locales ;</li> <li>○ être disposer à ouvrir un bureau dans sa zone d'intervention, à travailler/renforcer les acteurs locaux ;</li> <li>○ être disposer à respecter scrupuleusement les termes du partenariat avec l'UNICEF.</li> </ul>			
<b>12. Coût du contrat :</b>			
Les couts prévus (en USD) par région et pour un an sont les suivants :			
Boké : 100,000			
Kindia : 80,000			
Conakry : 80,000			
<b>13. Conditions de Travail :</b>			
Chaque ONG devra évaluer la charge des coûts de ses conditions de travail qui devra être prise en compte dans le budget à proposer. La durée de chaque accord de partenariat est de 12 mois, renouvelable.			
<b>14. Instruction spécifique /informations complémentaires :</b>			
Chaque ONG intéressée devra s'inscrire à la plateforme des partenaires des nations unies à partir du lien : <a href="https://www.unpartnerportal.org/">https://www.unpartnerportal.org/</a> et soumettre à l'UNICEF un dossier de candidature relatif à une région précise, sans possibilité de couvrir 2 régions à la fois, comprenant les pièces suivantes :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une lettre de motivation détaillant l'expérience acquise dans des projets similaires avec indication d'au moins 3 références</li> <li>• Une proposition technique</li> <li>• Une proposition financière détaillant les principales rubriques et précisant la périodicité et les modalités de paiement souhaités. Les ONGs candidates voudront bien noter que les paiements seront fait par tranches et ne pourront être effectués, - a l'exception de la première - que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les plans de travail. Il est à noter que les procédures de l'UNICEF seront aussi prises en compte dans l'établissement des modalités de paiement et dans la détermination des montants associés.</li> </ul>			
<b>15. Date souhaitée de début du partenariat :</b> début octobre 2023			
<b>16. Date de fin du partenariat :</b> fin septembre 2024			